

PRESTATIONS ET HONORAIRES

En vigueur le 1^{er} janvier 2025

Les honoraires de TRANSACTIONS sont à charge acquéreur, calculés sur le prix net vendeur et payables le jour de l'acte authentique :

Jusqu'à 39.999 € : 8% TTC

De 40.000 € à 199.999 € : 6% TTC

De 200.000 € à 299.999 € : 5% TTC

A partir de 300.000 € : 4% TTC

Les honoraires de LOCATION meublée et non meublée !

Honoraires à la charge du locataire :

- Visite, constitution de dossier du locataire, rédaction du bail : 8€/m² (location non meublée) et 10€/m² (location meublée)
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m².

Les honoraires à la charge du propriétaire !

- Constitution de dossier, rédaction du bail : 8€/m² (location non meublée) et 10€/m² (location meublée)
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m².

TVA à 20% incluse

Les honoraires peuvent être fixés en pourcentage avec précision de l'assiette de calcul ou forfaitairement Charges honoraires contractuellement fixées